

Recommandations du jury

La santé, dans tous ses états

Composition du jury



Président du jury

Christian Rouby,
Président du bureau du Comité
Départemental des Retraités
et Personnes âgées de la Sarthe

Membres

Au titre du Collège 1 :

Guy Couillaud,
Président de l'Union Régionale
des Caisses d'Assurance Maladie
Henri Faivre,
Président de la Mutualité de Vendée

Au titre du Collège 2 :

Professeur Pierre Lombrail,
Professeur de Santé Publique
au Centre Hospitalier de Nantes
Marie-Luce Donné,
Représentante de l'Union Nationale
des Associations des Infirmières de France

Au titre du Collège 3 :

Professeur Olivier Rodat,
Membre élu du bureau de la Faculté de Médecine de Nantes
Etienne Jaureguiberry,
Directeur de la Mission Locale Angevine

Au titre du collège 4 :

Josiane Migeon,
Présidente de l'Union Régionale
des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Au titre de personnes qualifiées :

Professeur Guy Nicolas,
Ex rapporteur général auprès du haut Comité
de Santé Publique, conseiller technique
auprès des Directeurs des Hôpitaux

Odile Gombault,
Vice-présidente de l'Union Régionale
de Associations Familiales

Docteur Denis Leguay,
Chef de Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier
Spécialisé de Ste Gemmes sur Loire, président de
l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire

Danièle Matran,
Infirmière Générale au Centre Hospitalier de Mamers

Au titre de représentante de la Conférence Régionale à la Conférence Nationale 2001 :

Isabelle Tamalet,
Psychologue de l'unité des addictions
au Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

Le jury se félicite de l'organisation du séminaire de travail précédant les travaux de la Conférence régionale de santé et souhaite que cette initiative soit renouvelée. Lors de la Conférence régionale de santé, le jury considère que les communications des intervenants et les échanges avec la salle ont été riches et clairs permettant d'aborder les thèmes de manière pratique et concrète.

La santé ne se réduit pas au soin. Elle doit aussi être considérée sous un angle large car elle dépend en effet de multiples facteurs, mêlés et interactifs, qu'il s'agisse de déterminants sociaux, économiques ou environnementaux. Les débats de cette conférence ont mis en évidence deux aspects : la place donnée à l'utilisateur par rapport à sa santé à la fois comme patient et citoyen participant à l'élaboration de la politique de santé, est une véritable révolution culturelle dans notre pays. Il faudra du temps, beaucoup de réflexion pour la mener jusqu'à son terme. Il appartient à la société civile dans son ensemble de s'emparer des problèmes de santé et de les traiter. A chaque stade les citoyens doivent être appelés dans des formes à déterminer, à débattre, à exprimer et à proposer les choix de leurs attentes.

Voici les recommandations du jury :

Dans le domaine de la place des usagers dans le système de santé

L'intérêt porté par le jury à "la place des usagers" n'est pas récent. Le jury considère que la place de l'utilisateur doit être améliorée dans chacune des étapes d'une politique de santé : en matière d'information et d'éducation, de participation à la décision et de prise en charge des patients. Le jury :

I. souligne que le citoyen saura d'autant plus s'intéresser aux questions de santé et se reconnaître dans les priorités régionales de santé, que sa compréhension de la place et du rôle des acteurs de santé sera facilitée et que politiques et programmes seront clairement expliqués aux citoyens. Le jury espère que le Conseil régional de Santé, prévu par le projet de loi "droits des malades et qualité du système de santé", sera un relais, un intermédiaire entre les institutions, les acteurs de santé et les organisations de la société civile, pour atteindre, à travers celles-ci, le citoyen ;

II. souhaite l'amplification des débats publics, notamment régionaux, sur les questions de santé afin de repérer les attentes sociales, de sensibiliser les citoyens et de les associer au processus régional de manière active et positive. Le jury rappelle son attachement à l'initiative des Journées de la santé née de la réflexion des états généraux de 1999 et formulée dans les recommandations du jury de la 4^e Conférence Régionale de la Santé. Les journées de la santé constituent un instrument privilégié. Elles viennent apporter une contribution utile à l'effort engagé en faveur d'une politique régionale de santé, plus lisible, plus efficace, plus proche des attentes des populations ;

III. rappelle que l'acte de soin repose sur une confiance réciproque. Le médecin généraliste doit occuper pour l'utilisateur une place fondamentale qui doit être valorisée.

IV. souhaite une meilleure connaissance des associations du secteur de la santé par une formation, une information des usagers à la prévention et l'éducation pour la santé, leur rôle et leur place dans les

établissements de soins, leurs relations avec la médecine ambulatoire :

V. demande que soit encouragée la participation des usagers à la formalisation des projets d'établissement et à la vie institutionnelle des établissements de santé en allant au-delà de leur participation aux conseils d'administration ou diverses commissions ad-hoc ;

VI. recommande de poursuivre la réflexion en vue de la création prochaine d'un comité régional des usagers de la santé ;

VII. demande que la communication en matière de santé soit renforcée et adaptée aux spécificités des publics concernés et à la variété des acteurs. Le jury insiste sur la poursuite de la nécessaire coopération inter-institutionnelle en matière de communication pour que les messages ne soient pas différents d'une institution à l'autre, voire contradictoires ;

VIII. insiste sur l'opportunité que présentent les nouvelles technologies pour relever les défis en matière de communication, consultation et échanges directs entre citoyens.

Dans le domaine du lien santé et travail

L'évaluation globale des risques de santé au travail doit être adaptée à l'émergence de nouveaux risques, tels que ceux du "stress" au travail, de la souffrance mentale, des pratiques addictives, des affections musculo-squelettiques, etc. Ces questions ne peuvent se traiter de la même façon que les accidents du travail et les autres maladies professionnelles. En déterminer précisément les causes d'origine professionnelle ou personnelle est difficile. Le jury rappelle que les médecins du travail et les ingénieurs conseils de la CRAM sont en première ligne dans la prévention de la santé au travail. Le jury recommande de :

I. développer au niveau régional des outils d'observation sur la santé au travail ;

II. valoriser le rôle des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les délégués du personnel. Le jury

préconise le renforcement des formations à destination des membres des CHSCT sur la connaissance des risques sanitaires et sur la méthodologie d'intervention face à ces risques ;

III. inciter la participation de tous les acteurs concernés (salariés, employeurs et partenaires sociaux qui ont un rôle majeur à jouer dans l'amélioration de l'attitude de chacun par rapport aux risques) pour que les problématiques de santé au travail se développent. Le jury considère cette recommandation comme une condition nécessaire à la promotion de la santé en entreprise ;

IV. mettre davantage à contribution les médecins du travail et les ingénieurs conseils de la CRAM dans leur rôle d'alerte et de proposition ;

V. marquer, s'agissant de l'emploi, la nécessaire conciliation des exigences de la vie professionnelle et les conditions de la vie personnelle et familiale ;

VI. ne pas hésiter à diffuser les expériences de bonnes et mauvaises pratiques pour élaborer des programmes de prévention.

Dans le domaine de la santé environnementale

Le jury considère que la problématique santé-environnement doit être prise en considération de manière plus systématique dans les politiques régionales et par les collectivités locales. Le jury souligne le fait que l'on se situe dans un registre de risques individuels, sans doute souvent faibles, mais concernant un grand nombre de personnes exposées. En conséquence, le risque collectif reste non négligeable.

Le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) est élaboré sur le principe de protection de la santé et des milieux de vie. Ce plan, qui sera soumis à consultation publique en mai 2002 aborde notamment de manière spécifique les problématiques de l'asthme/allergie et de la pollution intérieure des locaux, qui

nécessitent une adaptation des comportements individuels et collectifs.

Le jury recommande de :

I. suivre particulièrement les recommandations du PRQA portant sur l'aspect asthme/allergie et pollens et pollution intérieure des locaux ;

II. favoriser la diminution des plantes allergisantes par une politique d'information auprès des professionnels des collectivités, des agriculteurs et des particuliers ;

III. développer la météorologie (mesures et prévisions) des pollens et moisissures pour une meilleure information des professionnels de santé publique et des particuliers. Elle vise à une meilleure réactivité pour pallier les effets négatifs de ces contaminants biologiques ;

IV. inciter les collectivités à développer et mettre en place des vergers sentinelles dans le but de prévoir la pollinisation et prévenir ses risques sur la santé.

Thématiques régionales

L'année 2002 est l'année de mise en place du programme régional de santé "cancer et société" ainsi que la déclinaison régionale du plan national santé et nutrition. Le jury recommande de :

I. veiller dans le cadre de la généralisation du dépistage du Cancer du Sein dans les cinq départements de la région, à l'application du nouveau cahier des charges et l'implication forte des départements ;

II. ouvrir le débat sur la nutrition pour la mise en œuvre du Plan national nutrition ;

III. porter une attention particulière sur l'accès à la prévention et aux soins vers les populations en situation de précarité, sur ces deux thèmes.

- Direction de la publication : DRASS des Pays de la Loire
- Conception : Alphacoms
- Rédaction : Ecrit Expression